

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1425

Artikel: Nihada Nurkic, mère bosniaque

Autor: Moreau, Thérèse

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NIHADA NURKIC, MÈRE BOSNIAQUE

Née en 1958 dans cette «si belle ville de Bosnie qu'était Banja Luka», Nihada eut une enfance heureuse et sans souci. Après avoir fait des études d'ingénieure en génie civil, elle a travaillé à l'urbanisme de sa ville pendant huit ans. Entre-temps, elle s'est mariée, a eu une petite fille, Lana. Elle est en instance de divorce lorsque la guerre éclate en ex-Yougoslavie.

Cela faisait plus de 400 ans que sa famille vivait dans cette ville quand on commença à murmurer qu'elle n'y était pas à sa place, les «Serbes» étant désormais majoritaires. On la sait opposée à la guerre, en faveur d'une Yougoslavie où l'origine et la religion de chacun-e n'importe pas. Et pourtant «sa» ville devient une espèce de grand camp militaire avec de nombreuses casernes et des soldats en uniforme qui, contrairement aux coutumes, paraden le poignard au ceinturon. Pour elle, c'est un message menaçant: les «Bosniaques» seront un jour égorgé-e-s comme au bon vieux temps. Des listes de personnes devant être licenciées sont préparées. Nihada apprend qu'elle fait partie du lot chassé pour des raisons économiques, soi-disant.

La fuite

Un soir de septembre 1991, elle parle avec une amie professeure d'histoire qui lui conseille de fuir. Il lui faut plusieurs mois pour préparer son départ. Elle opte pour la Suisse, pays de la Croix-Rouge, de la compassion et de l'accueil aux réfugié-e-s. Le 28 décembre, elle fait ses adieux à ses parents. Elle supplie son père de fuir, lui disant: «*Dans quelques mois, tu n'auras même plus le droit de prendre le bus*», mais il la traite de folle; quelques années plus tard, ses parents fuiront pour la rejoindre en Suisse, l'expérience quotidienne ayant confirmé Nihada dans son rôle

de Cassandre. L'avion qui l'emporte vers Zurich est plein d'intellectuel-le-s qui, comme elle, refusent la guerre. Des ami-e-s ont accepté de l'héberger pendant trois jours, puis elle doit se «débrouiller» avec sa petite de deux ans et demi. Elle se retrouve ainsi au centre de la Croix-Rouge des Mosses. Isolée, elle ne peut pas apprendre le français pour retrouver un travail. On lui dit que si elle trouve l'argent pour se payer les cours, soit 300 francs, elle sera transférée dans un centre lausannois. Elle emprunte pour apprendre. Dès juin 1992, elle est hébergée au centre de la Grangette. Là, elle fera connaissance avec toutes celles que la guerre a lancées sur les chemins de l'exil et se «rend compte de sa chance»: elle a pu emporter les photos de celles et ceux qu'elle aime, des lieux de son enfance.

Elle rembourse

Ayant trouvé un travail comme aide au chef de chantier, elle a un petit appartement en ville, et rembourse l'argent dû à la Confédération – car si les autorités donnent aux candidat-e-s réfugié-e-s 16 francs par jour, une somme (40 Fr par jour) est retirée dès la première paye si l'on travaille; c'est ainsi que Nihada a déjà versé 9000 francs aux Fonds fédéral de Sécurité. Elle travaillera deux ans et demi à Genève pour la ligne du tram 13.

A la Grangette, elle s'est liée avec des associations et revient régulièrement pour faire de la traduction pour ses compatriotes qui viennent d'arriver. Toutes la touchent, mais celles venues de Srebrenica, si jeunes, si désespérées, seules avec leurs enfants sont plus proches d'elle. Ayant décidé de ne plus retourner dans un pays qui n'est plus le sien, elle leur propose de former l'association des mères bosniaques seules avec enfants mineurs afin d'obtenir

pour toutes un visa humanitaire. Elle a réuni dans le Canton de Vaud 56 mères et environ 120 enfants.

Le droit de vivre en sécurité

Aujourd'hui, Nihada réclame pour toutes ces mères et ces enfants, le droit de vivre en sécurité, celui de ne plus connaître l'angoisse du prochain visa, et un peu de bonheur pour les gosses. Depuis sept ans, elle et Lana sont ballotées au gré des politiques et des idéologies. Mais la position des autorités vaudoises lui a redonné espoir, ainsi que les nombreuses signatures sur la pétition de



NOUS EXCUSER DANS CINQUANTE ANS?

Pierre Grasset se décrit lui-même comme un citoyen moyen. Vaudois, habitant de Crissier, il a enseigné 46 ans dans le canton, a fait son service militaire et plus puisqu'il est sergent, membre fondateur d'un Rassemblement d'opinion libre. Sans appartenance à un parti politique, il a été conseiller communal, puis municipal. Adolescent pendant la Seconde Guerre mondiale, il a fait confiance et cru (en) les autorités. Aujourd'hui à 68 ans, les circonstances de la vie l'ont amené à lancer un S.O.S en faveur des Bosniaques et à être membre individuel du comité de soutien aux mères bosniaques seules avec enfants mineurs. Ses voisin-e-s lui ayant été «imposé-e-s» par la FAREAS, il lui sembla tout naturel, au pays de la Croix-Rouge, de passer les inviter pour Noël, de les connaître, de les comprendre. Il en vint à les accompagner à des séances d'information, c'est ainsi qu'il rencontra Nihada.

Xénophobie ambiante

Enseignant, il ne pouvait se désintéresser du sort des enfants. Il commença donc par envoyer des lettres aux autorités et à la presse puis rejoignit les associations d'aide aux réfugié-e-s. Il dit être impressionné par la xénophobie ambiante où les autorités comme les médias projettent l'image d'un requérant hors-la-loi, dangereux et profiteur. Il ne comprend pas qu'on veuille renvoyer des femmes et des enfants qui ne peuvent «survivre que grâce à une aide dispensée au compte-gouttes par les organisations internationales et qui sera bien-

tôt tarie, les budgets pour ce genre d'aide étant directement influencés par les situations plus médiatiques que par la seule misère des réfugiés en Bosnie» (selon son correspondant du Corps suisse d'Aide en cas de Catastrophe).

Ne pas répéter l'histoire

Autre époque, Pierre Grasset nous rappelle le cas d'une jeune juive dont le dossier dit: «Nous avons procédé à l'examen de ce cas avec une grande bienveillance. Cependant nous avons dû constater qu'une autorisation d'entrée en faveur de ... ne se justifie pas suffisamment. L'âge de l'intéressée est inférieur à la limite d'âge habituelle dans les cas analogues. Elle n'est jamais venue en Suisse auparavant; elle n'a aucune parenté dans notre pays. Si nous autorisons son entrée dans ces conditions, nous créerions un dangereux précédent, car nous ne pourrions plus refuser la même autorisation à d'autres requérants qui sont dans une situation semblable.» Bien sûr, Nihada n'est pas Edith Stein (canonisée dernièrement), elle ne risque pas d'être exterminée dans un camp. Mais nos autorités estiment que, ingénieure et éduquée, elle pourra trouver du travail dans un pays ruiné par la guerre, misogynne où règne la haine de celles qui ont fui. N'est-ce pas ainsi les condamner au malheur, à la pauvreté, priver une petite fille du seul pays qu'elle a vraiment connu, nous priver de cette richesse que sont la jeunesse et la diversité?

(tm)

soutien remise le 1^{er} juillet 1998 au Conseil d'État.

Nihada ira donc **le 9 décembre** déposer un double de la pétition au Conseil fédéral **à Berne**. Les associations sœurs de Romandie et de Suisse alémanique seront à ses côtés, ainsi que les membres des associations de soutien. Les mères accompagnées de leurs enfants redemanderont que les autorités leur donnent enfin le permis humanitaire tant espéré. Nihada invite les Suisse-sse-s à se retrouver en nombre à leurs côtés et à écrire à leurs représentant-e-s pour les inciter à accueillir des femmes qui n'ont nulle part ailleurs où aller.

Thérèse Moreau